





CHARTE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE SOURCES & VALLEES

CHARTE DE PAYS

Validée par

Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Le 8 février 2006

Communauté de Communes des Deux Vallées

le 27 février 2007

Communauté de Communes du Pays des Sources

Le 27 juin 2007

SOMMAIRE Développement de l'habitat, de l'urbanisme et Page 18 aménagement des villes et villages Développement des services à la population Page 19 Préambule : une histoire de plus de 15 ans de Dont services publics, santé, services aux coopération à l'échelle de 5 cantons personnes âgées, transport à la demande, équipements sportifs 1. Un travail partenarial initié depuis 1986 Page 3 Dont enfance-jeunesse 2. Une coopération territoriale en 3 CC organisée sous la forme Dont culture d'une entente juridique Dont communication 3. Des projets de territoire convergents et complémentaires Page 4 Protection de l'environnement (environnement-cadre de Page 23 a) Le projet de territoire de la Vallée de l'Oise vie /déchets) b) Le projet de territoire du Pays des Sources Des projets de territoire à la base d'une III - La stratégie de développement territorial contractualisation avec le Conseil Régional de Picardie depuis 1996 1. La nouvelle ambition de développement du territoire : Page 25 4. Une charte de développement inter-territoire à la base d'une Page 5 un choix volontariste affirmé entente juridique et support d'un programme Leader + 2. Les grandes orientations de la stratégie globale de Page 26 5. Vers une charte de pays : démarche méthodologique Page 6 développement territorial I - Un territoire cohérent pour une démarche de IV - Les modalités de mise en œuvre, de suivi et pays d'évaluation 1. Présentation du territoire en terme géographique. Page 8 1. Les modalités de mise en œuvre : entente juridique, Page 26 économique, historique, culturel et environnemental organes de pilotage et de suivi 2. Des démarches de projets qui veulent aujourd'hui s'afficher Page 12 2. Le conseil de développement Page 28 au sein d'un projet de Pays 3. Les principes d'évaluation Page 29 II - Les enseignements d'un diagnostic partagé : **ANNEXES:** atouts et faiblesses du territoire vers de - Annexe n°1: Liste des communes concernées parle Page 30 nouveaux enjeux et actions de développement Pays de Sources & Vallées Annexe n°2: Projet de règlement du conseil de Page 32 développement du Pays de Sources & Vallées et de la Développement économique, insertion-formation Page 14 Développement touristique (en tant qu'activité Page 15 charte d'engagement des membres

économique)

PREAMBULE : Une histoire de plus de 15 ans de coopération à l'échelle de 5 cantons

1. Un travail partenarial initié dès 1986

Les premières actions de coopération à l'échelle de ce territoire de 5 cantons du Nord-Est de l'Oise (Guiscard, Lassigny, Noyon, Ressons, Ribécourt) se sont inscrites dans le cadre de la création du bassin touristique du « Noyonnais-Ressontois », créé sous le label « Pays d'Accueil » en 1986.

Les communes concernées furent d'abord associées au sein de l'A.D.A.L.T. (Association pour le Développement de l'Accueil, des Loisirs, du Tourisme en milieu rural) jusqu'en 1990, avant de s'appuyer sur le C.A.D.R.E. (le Comité d'Aménagement, de Développement, de Recherche et d'Etudes) de 1990 à 1995.

Ce dernier a porté la réflexion relative à l'élaboration du projet du territoire en 1994-1995 avant de se scinder en deux territoires partenaires de la politique d'aménagement du Conseil Régional de Picardie porteur chacun d'un projet de territoire décliné en convention d'objectifs.

2. Une coopération territoriale de 3 Communautés de communes organisée sous la forme d'une entente juridique

Le périmètre formé par les 106 communes (Annexe N°1) est intégralement couvert, depuis 1996, par ces trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- ⇒ les Deux Vallées (C.C.2.V. 16 communes pour 23.095 hab.)
- ⇒ Le Pays des Sources (C.C.P.S. 47 communes pour 18.665 hab.).

Les compétences de ces 3 structures à fiscalité propre additionnelle sont multiples. Au-delà des compétences obligatoires, elles peuvent gérer le secours incendie, les déchets, l'assainissement (études, contrat rural et territorial) et développent également des projets tels les services aux jeunes enfants (relais assistantes maternelles, halte garderie, activités périscolaires...), l'habitat, l'équipement des collèges.

Ces 3 Communautés de communes constituent, à ce jour, une entente juridique qui n'est pas un Pays reconnu par l'Etat, au sens de la loi Voynet, mais contractualise avec le Conseil Régional de Picardie depuis 2002 et avec l'Europe dans le cadre de son programme Leader +.

3. Des projets de territoires convergents et complémentaires

De 1994 à 1995, des réflexions collectives ont été menées (socioprofessionnels, élus, administratifs...) et ont abouti aux choix de 2 scénarios volontaristes fonctionnant en complémentarité :

- Un scénario de développement pour la Vallée de l'Oise (Pays Noyonnais et Deux Vallées)
- Un scénario de développement pour le Pays des Sources

a) Le projet de territoire de la Vallée de l'Oise

Face aux menaces qui pesaient sur le territoire en 1995 (extrait de la convention d'objectifs signée avec le Conseil régional de Picardie), à savoir « devenir un espace dévalorisé, dégradé, dépendant et monofonctionnel et donc une banlieue de Compiègne», les élus

des Deux Vallées et du Pays Noyonnais ont souhaité exprimer l'ambition de construire un Pôle d'équilibre en :

- Adoptant une attitude active et anticipatrice
- Passant économiquement d'un XIXème au XXème siècle
- Organisant le territoire rural et en affirmant le rôle de Noyon comme ville centre
- Soudant le territoire autour d'un identité forte, à faire connaître à l'extérieur

Cette ambition se décline en 3 axes de développement :

- ➤ Le redéploiement économique en appuyant les initiatives, en renforçant la diversification, en assurant les mutations et en modernisant les infrastructures ;
- ➤ L'amélioration des conditions de vie en assurant une occupation équilibrée de l'espace tout en confortant la centralité de Noyon ;
- ➤ Le renforcement de l'identité collective et la promotion du territoire à l'extérieur ;

Il faut noter qu'une évaluation du Projet de territoire de la Vallée de l'Oise a été réalisée en 2004 par 2 étudiants. Il en ressort que les actions préconisées dès 1995 furent en grande partie réalisées, toutes thématiques confondues. Malgré cela, les problématiques territoriales demeurent.

b) Le projet de territoire du Pays des Sources

Face aux menaces qui pesaient sur le territoire en 1995 (extrait de la convention d'objectifs signée avec le Conseil Régional de Picardie), à savoir :

- L'aspiration Nord-parisienne; l'accentuation des migrations « domicile-travail » : vers un territoire « dortoir ».
- La confrontation difficile de modes de vie différents : menace à terme pour la cohésion sociale
- La dévitalisation du milieu rural (commerces, services)

Le Pays des Sources a choisi d'agir prioritairement et en complémentarité avec la Vallée de l'Oise de la façon suivante :

- Préserver et valoriser la qualité de vie et la qualité des espaces du territoire
- Identifier et promouvoir les potentiels économiques
- Faire exister le territoire

c) Des projets de territoire à la base d'une contractualisation avec le Conseil Régional de Picardie

Ces Projets de Territoire ont abouti à la signature de 2 conventions d'objectifs avec le Conseil Régional de Picardie en

1996 soulignant déjà, à la fois leurs spécificités, pour la Vallée de l'Oise « Restructurer le cœur industriel » et pour le Pays des Sources « Sauvegarder la ruralité » et leurs complémentarités.

4. Une charte de développement inter-territoire à la base de la création d'une entente et support d'un programme Leader +

En 2002, les Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources se sont engagées dans une coopération inter-territoires en contractualisant avec le Conseil Régional de Picardie.

Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens humains et financiers sur les 2 orientations stratégiques partagées suivantes (extrait de la synthèse de la Charte de Coopération d'avril 2002):

- → Engager une politique concertée de développement touristique :
 - Par un travail sur l'image et l'identité du territoire, et afin d'être cohérent en matière de communication et de promotion;
 - Par le développement d'une offre touristique complète sur l'ensemble de l'aire de coopération, intégrant les besoins en hébergement, en loisirs et la valorisation du patrimoine bâti;

→ Renforcer et développer l'offre culturelle et de loisirs :

- Par la création, le développement, la qualification, et la promotion concertée d'une programmation culturelle inter-territoires (opérateurs professionnels et amateurs);
- Par un travail de mise en réseau des équipements culturels et de loisirs existants dans un souci d'une offre de qualité;
- Par l'amélioration de l'accessibilité aux équipements culturels et de loisirs des populations rurales et/ou urbaines, en ayant une attention particulière à la problématique transport dans toute action menée;
- Par la création ou le développement d'équipements culturels ou de loisirs reconnus d'intérêt interterritorial.

Une importante ingénierie de projet, d'animation et de suivi financier constituée de 7,5 équivalents temps plein portés par les trois Communautés de communes dans le cadre d'une entente juridique (convention de co-financement) a permis en 3 ans, grâce à l'appui de l'Europe (LEADER+) et du Conseil Régional de Picardie, de préparer et construire des opérations avec le recours ponctuel à des consultants et des opérateurs privés.

Une évaluation engagée en septembre 2005 (non finalisée à ce jour) permet déjà d'apprécier les résultats de cette coopération en termes notamment de projet et d'organisation.

5. Vers une démarche de pays : démarche méthodologique

Depuis 2002, les Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources ont mis progressivement en place des méthodes partenariales tant au niveau technique et financier que politique. Elles ont également profité d'études portées par des partenaires institutionnels sur leur territoire. Cela concerne les domaines suivants :

- ➤ Charte de développement inter-territoire dans les domaines du tourisme et de la culture* (2001)
- ➤ Développement touristique : hébergement, Maison de la Nature, Parc Carisiolas *(2003-2004)
- ➤ Développement culturel : projet de convention associant 3 CC ainsi que les villes de Noyon, Thourotte et Ressons (2005)
- Développement économique avec le projet de canal à grand gabarit *(2005)
- ➤ Développement d'infrastructure avec le prolongement de la déviation de la RN 32 (2005)
- Diagnostic de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation *(CR - juin 2004)
- ➤ Etude de faisabilité et de définition d'une Maison de l'Emploi et de la Formation *(2005)
- ➤ Observatoire de la demande locative et observatoires des marchés foncier et de l'immobilier * (DRE 2005)

De plus, des études ont aussi été engagées à l'échelle des communautés et d'autres sont en projet :

- > Etude de faisabilité et de programmation d'une zone d'activité à Ressons
- Etudes pour l'élaboration des contrats territoriaux du Pays Noyonnais et du Pays des Sources *
- > Bilan du projet de Territoire de la Vallée de l'Oise
- > Elaboration du PLH du Noyonnais *
- ➤ Bilan des PIG sur les 3 CC
- > Etude de faisabilité d'un transport à la demande CC2V *
- ➤ Etude d'aménagement et de gestion des bassins versants de l'Avre, Aronde, Divette et Matz CCPS
- Etude du Schéma directeur d'alimentation en eau potable
 CCPS

Une grande partie de ces études (signalée par *) a été réalisée, par des cabinets d'études en partenariat avec des acteurs locaux.

C'est pourquoi, au regard des informations déjà disponibles sur le territoire et sachant que le bilan du Projet de territoire de la Vallée de l'Oise a mis en avant que, malgré les actions réalisées, les problématiques territoriales demeurent, il a été choisi une méthodologie qui :

- mixe des réflexions communautaires sur l'ensemble des thématiques de développement avec un temps fort de concertation à l'échelle des 3 CC
- s'appuie sur l'implication des vice-Présidents des 3 CC et les compétences des services

- fait la synthèse des études sectorielles réalisées ou engagées sur le territoire et impliquant les acteurs locaux :
 - Economie : canal grand gabarit, pôle de compétitivité
 - Tourisme: les rencontres du tourisme (mars 2005)
 - Emploi-insertion-Formation: projet MEF
 - Habitat: PLH du Noyonnais, CIL (Thourottois et Noyonnais), 3 PIG
 - Services: 3 Contrats enfance, étude Transport CC2V, ...
 - Environnement : contrats territoriaux pour la préservation de la ressource en eau, inondations, débat SAGE...

A l'occasion du séminaire du 6/12/2005 qui a réuni les 3 bureaux communautaires, ont été synthétisés et validés :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

- → analyse des études territoriales
- → participation à des ateliers thématiques à partir du travail des commissions communautaires
- → débat à l'occasion d'un séminaire de travail



UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TERRITOIRE



7 ORIENTATIONS STRATEGIQUES
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
ET 2 PRINCIPES GENERAUX

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (à créer)

I - Un territoire cohérent pour une démarche de pays

1. Présentation du territoire en terme géographique, économique, historique, culturel et environnemental

Une micro-région constituée d'une vallée industrielle intégrant un pôle urbain attractif et un espace rural de qualité Limitrophe des départements de l'Aisne et de la Somme, cet espace appelé depuis 2004 Sources & Vallées, au Nord-Est de l'Oise, est situé au cœur de la Picardie entre les régions du Chaunois et du Santerre, au sein du Bassin d'Emploi de Compiègne (43% du BE)

Sources & Vallées, entente juridique entre les 3 Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources, regroupe une population de 77.147 habitants (population totale RGP99), repartie sur 106 communes. La superficie de cette aire est de 737,54 km².

Il faut noter que 22 communes sur les 106 qui constituent Sources & Vallées (11 communes du Pays des Sources et 11 communes des Deux Vallées) appartiennent à l'aire urbaine de Compiègne ; toutefois, au regard de leur adhésion à une des 3 Communautés de communes, elles ont toujours été solidaires des Projets de territoires approuvés.

Le territoire de Sources & Vallées recouvre 3 espaces distincts qui se complètent :

- □ Un axe « Noyonnais-Vallée de l'Oise Nord » sur lequel la ville de Noyon exerce son attractivité sur environ 50 communes rurales à dominante résidentielle, les chefs-lieux de canton Lassigny et Guiscard gardant cependant une fonction industrielle marquée ; l'aire d'influence de Noyon est clairement limitée au sud par la commune de Ribécourt-Dreslincourt. Au nord, les communes périphériques se partagent entre les zones d'influence de Roye, Ham et Chauny.
- □ Un axe « Ribécourt-Vallée de l'Oise sud » se retrouvant directement dans l'aire d'attraction compiégnoise. L'axe industriel de la Vallée de l'Oise a généré un essaimage de gros bourgs et de petites villes ayant connu une forte croissance dans les années 1960-1980. La commune de Thourotte avec ses 5.300 hab. assure une fonction de pôle secondaire dont l'attractivité s'étend aux communes de la basse Vallée du Matz.

Enfin un axe « Ressons-Lassigny » s'organisant autour de ces 2 chefs-lieux de canton, Ressons-sur-Matz et Lassigny. Ce territoire, à dominante rurale, se retrouve en limite d'attractivité des villes voisines de Compiègne, Noyon, Montdidier et Roye.

La distance par rapport à ces villes et son diffuseur autoroutier confèrent à la commune de Ressons un rôle de bourg-centre actuellement en phase d'expansion.

Une population toujours en augmentation

Depuis 1968, la population ne cesse d'augmenter mais au fil du temps, les secteurs de croissance démographique se déplacent :

- de 1968 à 1975, la ville centre de Noyon
- de 1975 à 1982, la couronne périurbaine de Noyon et les communes le long de la Vallée de l'Oise
- de 1982 à 1990, le sud-ouest du territoire
- de 1990 à 1999, tout l'Ouest du territoire à savoir les cantons de Ressons et Lassigny

En 1999, cette augmentation de population est due en majorité à un solde naturel majoritaire sur Ribécourt et Noyon et un solde migratoire excédentaire sur Lassigny, Ressons et Guiscard.

A l'identique du département de l'Oise, le territoire de Sources & Vallées bénéficie d'une population jeune (56% de moins de 40 ans), même si cette population tend à baisser depuis 1982 et la population à vieillir, et cela plus vite qu'au niveau du bassin d'emploi ou du département.

La population se concentre à 66% sur les cantons industriels de la Vallée de l'Oise (Noyon et Ribécourt). La ville de Noyon avec ses 14.465 hab. représente 20% de la population des 5 cantons ; elle dispose des principaux services publics à la population dont un centre hospitalier doté de 195 lits et places.

Un niveau de services à la population de proximité a été maintenu, notamment en milieu rural.

Il faut souligner une forte proportion d'allocataires API et RMI, et de foyers non imposés notamment sur les cantons de Noyon et Guiscard ;

Une mobilité de la population relativement limitée est constatée, avec une difficulté d'accès aux pôles urbains.

L'industrie traditionnelle domine l'activité économique du territoire mais engendre un chômage important.

Le territoire de Sources & Vallées se caractérise par une forte concentration de l'emploi dans quelques grands établissements de l'industrie et du BTP. Avec plus de 7 400 emplois (extrait du Diagnostic de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation de juin 2004), l'industrie représente 34 % des emplois du Pays (contre 24,1 % au niveau régional).

Deux spécialités se distinguent :

- les industries des produits minéraux : 1 700 emplois dont la majeur partie relève de 2 établissements : Saint Gobain et Federal Mogul Friction Products)
- le secteur de la chimie-caoutchouc-plastique (1620 emplois, avec notamment Yves Saint Laurent à Lassigny avec 898 emplois).

La construction regroupe 2 069 emplois en 2001 avec 35 % des effectifs dans l'entreprise Brézillon à Noyon. Une progression régulière du nombre de salariés dans la construction est à signaler depuis 1999.

Caractérisé par la prédominance des grandes entreprises appartenant pour la plupart à des grands groupes étrangers, le

tissu local est très dépendant de centres de décisions extérieurs (peu de siège social sur le site), ce qui confère à ces entreprises un faible ancrage local.

Fortement touchée par une conjoncture économique de crise prolongée, la production de ces secteurs recule ou au mieux plafonne. En conséquence et corrélativement à l'augmentation des gains de productivité, les emplois industriels ont chuté sur la totalité du territoire. Actuellement, le taux de chômage est d'environ 12%. Le territoire compte 3 211 demandeurs d'emplois en mars 2004 (+ 100 en 12 mois). Le chômage des jeunes est majoritaire et ne cesse d'augmenter.

En lien avec cette industrie, un tissu de petites entreprises (- 5 salariés) sous-traitantes s'est constitué; d'où leur dépendance quant à leur développement et donc leur fragilité.

Il existe donc peu d'entreprises de type PME-PMI innovantes, porteuses de projets de développement ou dans des secteurs d'avenir (à l'inverse du secteur proche du « Compiègnois ») pouvant offrir une alternative en terme d'emplois aux difficultés rencontrées par ces grandes structures.

Le tertiaire est nettement sous-représenté (47,6 % des emplois contre 65,5 % en Picardie) malgré une progression significative de l'emploi tertiaire notamment dans le commerce.

Reflet d'une tradition industrielle ancienne, cette structuration économique a conféré au territoire une sociologie particulière caractérisée par la faiblesse de la qualification de la main d'œuvre :

- Une forte proportion des ouvriers est non qualifiée (1 800 emplois en 1999) ce qui pourrait aggraver les difficultés de reconversion en cas de fermeture d'établissement.
- 45 % des demandeurs d'emploi en mars 2004 sont de niveau V (CAP, BEP).
- Un niveau de formation faible des jeunes.

Cela limite, de fait, la capacité de réponse aux nouveaux besoins plus « technologiques » des entreprises, ainsi que l'insuffisance de l'initiative privée, malgré des services locaux d'aides aux créateurs.

Ce constat est encore plus marqué du fait du décalage qui existe au sein même du bassin d'emploi dont le territoire de Sources & Vallées fait partie. En effet, le sud-compiégnois a bénéficié ces 25 dernières années d'un développement et d'une croissance forte notamment dans le tertiaire. C'est ainsi qu'aujourd'hui Compiègne projette une image particulièrement « brillante » et induit par comparaison une rupture assez nette avec le Noyonnais. D'autre part, les relatives difficultés de communication, l'éloignement des grands centres administratifs ou d'activités (Amiens, Beauvais, Compiègne) participent à un enclavement géographique et par voie de conséquence une moindre attractivité économique.

La forte aspiration nord parisienne est à l'origine d'une migration importante domicile-travail Nord-Sud (routes, autoroutes et train) ; 60% des actifs des cantons de Lassigny et Ressons vont travailler dans le bassin d'emploi de Compiègne. Cela fait peser la crainte, à terme, pour le territoire d'intégrer la « banlieue parisienne » ou de devenir un territoire « dortoir » vis à vis de Compiègne.

D'où une politique volontariste engagée localement depuis 1995, à la fois au niveau économique et des conditions de vie notamment des services à la population.

Des richesses naturelles et patrimoniales liées à la présence de la Vallée de l'Oise, des massifs boisés et à l'histoire ancienne du territoire

La rivière Oise prend sa source dans les Ardennes Belges. En traversant le Noyonnais, l'Oise paresse en formant de nombreux méandres au milieu de vastes prairies surplombées de monts. Cet espace privilégié aux fonctions diverses (réservoir et filtre d'eau de la rivière, zone agricole fertile, zone d'expansion des crues) et à l'intérêt majeur pour tous les amoureux de la nature est aujourd'hui reconnu et protégé.

Parallèlement à cette rivière, s'est construit le canal latéral à l'Oise puis le canal du Nord sur lequel naviguent des péniches, comme pour une invitation aux voyages pour les promeneurs...

Propices à l'agriculture, les terres du Noyonnais-Ressontois se colorent de la culture des fruits rouges, des céréales... et des berges boisées de la Verse, de l'Aronde, du Matz, de la Divette et de l'Avre.

Situées à l'est du territoire, les forêts domaniales d'Ourscamp-Carlepont et de Laigue avec les "montagnes du Noyonnais" et le massif de Thiescourt donnent du caractère au paysage agricole du territoire et du charme aux rives de l'Oise. Terres privilégiées des rois francs, où ont été successivement couronnés le mérovingien Charlemagne et le capétien Hugues Capet, terre d'Art à l'image de la cathédrale de Noyon et des nombreuses églises gothiques du territoire, carrefour commercial et haut-lieu de la vie intellectuelle durant la Renaissance et les siècles suivants, théâtre enfin de grands conflits modernes, le Noyonnais-Ressontois se nourrit de ce riche passé et de ce cadre naturel préservé pour offrir un cadre de vie de qualité à sa population et développer une économie touristique.

2. Des démarches de projets qui veulent aujourd'hui s'afficher au sein d'un projet de Pays.

Avec la coopération inter-territoire initiée en 2000, les 3 Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources ont expérimenté des méthodes de travail, de concertation, de mutualisation de moyens tant humains que financiers.

Ce travail de partenariat actif a été au-delà des seules thématiques de développement inter-territoire (tourisme et culture) puisqu'en fonction des besoins, des projets ou réflexions ont été mis en œuvre de façon conjointe à 2 ou 3 :

- Création de la mission locale du Noyonnais et des Deux Vallées
- Réflexion sur la création d'une MEF
- Groupement de commandes Pays Noyonnais Pays des Sources pour le ramassage des déchets
- Réflexion économique à partir du projet de canal à grand gabarit

Au regard

- → de la volonté du territoire d'afficher ses spécificités au sein du bassin d'emploi de Compiègne et de faire exister le territoire en tant que tel, à l'exemple de la démarche de développement touristique engagée
- des risques toujours criants auxquels est confronté le territoire (densification de l'habitat sans maîtrise, fermeture des commerces de proximité et déclin du service public, augmentation des pollutions et du transport...),
- → de la volonté des élus locaux d'un développement durable pour le territoire

il est devenu important que les 3 Communautés de communes, par le projet de Pays, affichent leur « front commun » et valorisent leurs atouts (usine de pointe,

agriculture forte...) et tirent également partie du pôle de développement de Compiègne.

Cette volonté d'affichage devra prendre en compte la difficulté qui existe aujourd'hui à identifier le nom de « Sources & Vallées ».

Ce projet de Pays à l'échelle des 3 Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources est également une invitation à des projets de développement à des échelles supra notamment,

- avec le Chaunois afin d'une part de consolider la filière chimie et, d'autre part, de lui offrir une porte économique avec le canal à grand gabarit
- avec le Compiègnois, afin de discuter, par exemple du développement commercial, mais aussi des formations, la recherche et le développement.

II - Les enseignements d'un diagnostic partagé : atouts et faiblesses du territoires → vers de nouveaux enjeux et actions de développement

Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement économique, insertion-formation	 Population jeune Présence d'entreprises dont la production est porteuse d'une forte valeur ajoutée (tissu industriel important, avec des entreprises fleuron de leur catégorie) Des filières en progression: développement du tertiaire et progression régulière de la construction Espace rural de qualité Volonté commune des 3 Communautés de Communes de s'impliquer Accès direct à l'A1 	 Manque d'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail/manque de formations (y compris pour les salariés) Taux de chômage important et qui a du mal à diminuer Manque de mobilité de la population/manque de moyens de transport Tissu artisanal vieillissant avec des difficultés de transmission Offre immobilière insuffisante Manque d'une offre foncière industrielle de qualité Sentiment d'isolement du territoire Insuffisance de synergie entre les entreprises du territoire 	* Mise en place d'une MEF sur le territoire avec des points emploi dans chacun des cantons (outils d'adéquation de l'offre et de la demande, facilitant l'accès à l'emploi) et attirer les formations, adaptées aux besoins du territoire * Mettre en place un service de transport des personnes (étude préalable nécessaire cf en cours sur la CC2V) * Développer l'animation économique (renforcement la coordination de l'action des chargés de mission économie des 3 CC, développer les partenariats avec les chambres consulaires, poursuite de l'adhésion à Oise Est Initiative) * Conforter les zones d'activités existantes et les entreprises en place en renforçant l'accompagnement des entreprises * Développer les synergies entre les entreprises

Développement économique, insertion-formation (suite)		Réseau de transport collectif insuffisant pour faciliter l'accès aux pôles économiques	* Accompagner et favoriser l'arrivée de nouvelles infrastructures de communication: RN 32, déviation ouest de Noyon, canal à grand gabarit, haut (voire très haut) débit, ferroutage * Mieux valoriser l'accès à l'A1 * Renforcer le tissu artisanal en favorisant les transmissions/reprises et la mise aux normes des entreprises * Développer la coordination des moyens de commercialisation de l'offre foncière industrielle
OBJECTIFS RECHERC		MENT D'UNE ECONOMIE GENERATI IS DE L'ACCES A L'EMPLOI DES HAE	
Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement touristique	labellisée « Ville d'art et d'Histoire » L'office du tourisme de Noyonnais est professionnalisé. Il est devenu en 2005 le 10ème OT de Picardie, producteur d'information touristique pour	de ses richesses Absence de produits complets. L'offre est inégalement répartie pour envisager des produits cohérents et une offre plus large	Développer le tourisme comme une activité économique à part entière à partir des 3 axes : patrimoine, fluvial, nature et randonnée. Développer l'hébergement sur le territoire (public/privé, hôtel/ camping/gîtes tout label etc) - action transversale au développement économique - Par une recherche active des hôteliers ou gérants pouvant s'installer sur le territoire (Noyon, Thourotte) - En favorisant la reprise d'hébergements

Développement touristique (suite)	reconnu au-delà des limites départementales Au Sud, la Cité de la Batellerie composée d'un musée, d'une péniche aménagée et de parcours pédagogique le long du canal à Longueil-Annel Des chemins de randonnée en développement	Pas suffisamment d'attraction, d'événement extraterritorial et d'animation du patrimoine L'offre actuelle est essentiellement constituée de visites de sites ou de musée et pourrait se compléter de produits complémentaires d'animation, destinés à enrichir et allonger le temps de séjour. Manque d'un lieu de structuration de l'offre de plein air (Projet de	- En encourageant la création de bornes pour les campings-cars - En réalisant des études de faisabilité et de programmation de camping sur le territoire - En confortant les gîtes existants et en encourageant à la création d'autres hébergements ruraux (tout label) Améliorer et stimuler l'offre touristique, (activités, produits, manifestations) autour des trois axes: Nature et Plein Air, Fluvial, Patrimoine et Culture o journées randonnée rythmées par des animations - o multiplication des manifestations d'intérêt touristique dans les communes - o manifestation mixant tourisme et culture sur le thème du patrimoine - o chemins de randonnée à pérenniser par un entretien régulier o Forte implication de la CC sur les éléments structurants du territoire, sur le soutien et le développement d'activités « professionnelles » touristiques. Ex: activité canoë, VTT o Développement de la cité des bateliers, du parc Carisiolas, du port de Pont l'Evêque o Maison de la Nature et de la randonnée et un centre d'interprétation de la cathédrale à créer et valorisation de la cathédrale elle-même. o massif de Thiescourt à valoriser
Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement

Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement touristique (suite)	traditionnels (archerie, joutes)	Communication en recherche de cohérence et d'efficacité à l'échelle du bassin touristique	Développement cohérents des signalétiques touristiques (notamment au niveau des chemins de randonnée) et mise en place de nouvelles signalétiques didactiques sur certains éléments patrimoniaux.
	Le soutien des professionnels et des organismes du tourisme (CDT, CRT, DRT) Positionnement commun autour de 3 filières touristiques définissant l'identité du territoire : O Patrimoine et culture O Fluvial O Nature et plein air Actions concrètes engagées en commun depuis 2002	Une nouvelle dénomination du territoire « Sources & vallées » qui manque encore de lisibilité.	Soutenir, accompagner et fédérer les acteurs touristiques du territoire (communes, associations, opérateurs privés) o Accompagner techniquement et agir pour un partenariat public-privé sur des projets tels que la cité des bateliers en lien avec le port fluvial de Pont l'Evêque, le Parc Carisiolas, la Maison de la Nature et de la randonnée o Conforter l'OT dans ses missions de base (accueil, information édition, promotion) et ses nouvelles missions (commercialisation etc) o Poursuivre le conseil technique pour le développement de manifestations touristiques o Développer les conseils auprès des créateurs de gîtes ruraux et d'hébergements ruraux.

OBJECTIF RECHERCHE: FAIRE DU PAYS UNE REELLE DESTINATION TOURISTIQUE DE COURTS-SEJOURS EN FAISANT EVOLUER L'OT DU NOYONNAIS EN OT DE PAYS

Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement de l'habitat, de l'urbanisme et aménagement des villes et villages	Des bâtiments type corps de ferme pouvant être converti en logement Des terrains encore disponibles	mal répartie sur le territoire Manque de logements adaptés	Développer une politique coordonnée de l'habitat au niveau des 3 CC en partenariat avec les communes, - En rééquilibrant l'offre locative publique sur le territoire (urbain-rural) - En gérant de manière équilibrée l'occupation du parc locatif aidé exemple de la CIL du Thourottois et du Pays Noyonnais en cours de réflexion
	Un territoire bien desservi par aussi bien par des voies structurantes (A1, RN 32, D 934 vers Roye, D 938 vers Soissons et D935, que par un réseau intermédiaire facilitant l'accès des villages.	aux personnes âgées (proche des services et avec des équipements adaptés). Difficultés pour les familles à trouver des terrains constructibles (prix, manque de	 En adaptant l'offre à la demande (loyer/revenu, taille des logements, logement intermédiaire/nouvelle population, locatif/accession) En maîtrisant le foncier et en libérant des terrains à construire (document d'urbanisme carte PLU, SCOT)
	Proximité de Compiègne et du bassin parisien. Un territoire possédant de nombreuses entreprises importantes Une identité architecturale marquée (façade en briques rouges).	Logements locatifs privés rares et coûteux (loyer supérieur aux prix du marché) à cause de la périurbanisation liée à la proximité de Compiègne et du bassin parisien.	- En accompagnant les communes dans leur développement et en améliorant le cadre de vie - En répondant aux besoins en logements spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées et/ou à mobilité réduite, gens du voyage dans le cadre du plan départemental)
		Faible taux de vacance des logements sociaux.	- En améliorant l'habitat et en résorbant l'habitat insalubre

Développement de l'habitat, de l'urbanisme et aménagement des villes et villages (suite)	Un cadre de vie encore préservé et attractif	Réticence des propriétaires privés à louer leurs logements qui restent inhabités. Des réseaux d'assainissement et électriques parfois insuffisants pour répondre à la demande en milieu rural.	- En observant et en coordonnant
OBJECTIF		POLITIQUE DE L'HABITAT COORDO EN PARTENARIAT AVEC LES COMMI	<u>-</u>
Thèmes de	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de
développement		332 222 22	développement
Développement des			• •
services à la population :	Une population en	• •	Permettre progressivement à chaque
	·	5 ' '	habitant de bénéficier des mêmes
- services publics, santé,	comme en rural	au vieillissement	services au même prix et garantir
services aux personnes		au développement du temps	l'accès à un service de qualité.
âgées, transport à la	Une proximité relative des	partiels et des déplacements domicile-travail	> Améliorer l'accès aux services en
demande, équipements	services	domicile-travail	s'appuyant sur les centres sociaux et
sportifs,	Services		en améliorant leurs moyens
		Le manque relatif de services en	financiers et humains (personnels
- enfance jeunesse	L'implication des collectivités		formés)
- culture	locales (communautés,		> Garantir une implantation
- culture	communes) et des associations		équilibrée :
- communication		Des problèmes de mobilité	❖ Conseil de surveillance des
	Un territoire attractif en terme		services publics
	d'habitat		Pôles de soins en milieu rural
		Des services pas toujours adaptée	Maisons de retraites
		à la demande qui ne cesse de	❖ Améliorer le transport des
		croître en quantité et en qualité	habitants vers les services

Développement des services à la population (suite)	Des services non partout et à tous	accessibles	❖ Etude sur le transport à la demande
(suite)	Population fragile imp Population à revenu faible très importante	modeste ou	 Accompagner les mutations démographiques: Le vieillissement: Portage de repas à domicile, services de soins à domicile
			 L'accueil de population nouvelle : Nouvelles technologies Améliorer la communication pratique sur les services offerts
			 ➢ Garantir l'accès à un service de qualité: ❖ Création ou rénovation d'équipements structurants de qualité avec une répartition géographique équilibrée ex: piscine intercommunale, stades

OBJECTIF RECHERCHE: AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORTANT ET DEVELOPPANT DES SERVICES DE QUALITE A LA POPULATION ACCESSIBLES A TOUS ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES ET LA DEMANDE CROISSANTE SANS DESEQUILIBRE ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL

Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement des services à la population - enfance jeunesse			Enfance jeunesse: 1. Accompagner une cellule parentale fortement bousculée par le monde moderne dans l'accueil du jeune enfant (éclatement, accélération des rythmes, pertes des repères)

Développement des services à la population - enfance jeunesse (suite)			 Anticiper l'évolution démographique en augmentant l'offre d'accueil sur la base géographique des regroupements pédagogiques. Favoriser l'égalité des chances, par le développement d'une politique éducative concertée avec les autres acteurs locaux : élus, enseignants, associations des parents. En Développant des modes d'accueil du jeune enfant adaptés aux besoins des familles : Généralisant le service d'accueil périscolaire à l'ensemble du territoire en relation avec les autres structures d'accueil. Développant l'accueil des jeunes par le biais des CLSH ou des maisons de jeunes (ados)
Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement des services à la population - culture			Amener la culture vers la population ou la population vers la culture en Organisant mieux l'offre en terme d'équipement, d'aides et de communication Améliorant la communication culturelle et en organisant mieux l'offre

Développement des services à la population - culture (suite)			 En amenant la culture dans les manifestations socioculturelles En amenant les amateurs socioculturels vers les professionnels En mettant en réseau les acteurs (musique, musées, bibliothèques) pour créer un partenariat une émulation et donc un développement de l'offre culturelle En aidant les associations sous d'autres formes que financière (technique, ingénierie etc), ou financière mais autrement En allant vers un pool de matériel, voire pour un chapiteau. En permettant aux artistes de s'installer sur le territoire
Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Développement des services à la population - communication			Améliorer la notoriété et l'image du territoire en harmonisant les outils de communication (fréquence, format) et en - Renforçant le sentiment d'appartenance - Améliorant l'accès à l'information pratique - Adaptant et hiérarchisant les cibles et les messages (interne/ externe, élus /hab

OBJECTIF RECHERCHE: AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORTANT ET DEVELOPPANT DES SERVICES DE QUALITE A LA POPULATION ACCESSIBLES A TOUS ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES ET LA DEMANDE CROISSANTE <u>SANS DESEQUILIBRE ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL</u>

Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement
Protection de l'environnement	Environnement - Cadre de vie Présence de milieux naturels classés ZICO, ZNIEFF, NATURA 2000, etc avec valeur culturelle paysagère (intérêt patrimonial pour diverses espèces rares d'oiseaux nicheurs, flore exceptionnelle). Mise en place de circuits de randonnée. Mise en œuvre des Contrats territoriaux pour la protection de l'eau (Territoires de la CCPN et CCPS) et mise en place d'un Comité consultatif réunissant les usagers de l'eau. Déchets ménagers • Territoire rural et semirural	l'Oise et présence de sources (nappes superficielles) sur les bassins versants du territoire. Problèmes de qualité des eaux superficielles et souterraines dus aux pressions domestiques, agricoles et industrielles. Problèmes de quantité (baisse importante des nappes phréatiques et étiage des rivières) dus aux aléas climatiques et aux activités	risque). o Préserver l'environnement par une gestion globale et financière du patrimoine naturel et des ressources en eau. o Maîtriser des pollutions accidentelles et diffuses. o Maîtriser l'érosion des sols, des berges, et les ruissellements o Sensibiliser et fédérer les acteurs locaux et usagers de l'eau pour la préservation du milieu aquatique et naturel : habitants, pêcheurs, agriculteurs, industriels, collectivités etc o Intégrer au PLU la notion de gestion des eaux usées et du pluvial o Offrir une meilleure qualité de services aux résidents o Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (tri, transport, élimination) o Développer des équipements de
	 Collecte sélective organisée Présence de déchetteries 	 Production des déchets en hausse constante 	proximité pour diminuer les coûts de transport et les nuisances associées (bruit, odeur) o Maîtriser les dépôts sauvages

Protection de l'environnement (suite)		valorisation de certains déchets (amiante, r • Professionnels peu sensibilisés	plastiques dans les grandes surfaces) o Favoriser le compostage individuel ou
Thèmes de développement	Atouts	Faiblesses	Enjeux et actions de développement

III - La stratégie de développement territorial

1. La nouvelle ambition de développement du territoire : un choix volontariste affirmé

De façon globale, les menaces qui pesaient en 1995 sur le territoire sont toujours d'actualité, à savoir :

- La « banlieurisation du territoire » avec une baisse de l'activité économique, une densification à outrance de l'habitat et une accélération des migrations sur Compiègne qui tend à devenir le seul pôle économique du bassin d'emploi
- La dévitalisation du milieu rural (commerces, services à la population...): seul l'habitat se développe mais les services et les emplois se concentrent sur l'agglomération compiégnoise et dans une moindre mesure sur Noyon et dans quelques bourgs
- La dégradation de la qualité des espaces aujourd'hui un atout pour encourager de nouvelles installations (habitat et entreprises) et pour développer une réelle activité touristique

• Le **risque d'un repli sur soi** et d'une « paupérisation » du territoire

C'est pourquoi, <u>l'ambition affichée</u> par les 3 Communautés de communes pour le territoire de Sources & Vallées est

« Conforter et structurer le pôle d'équilibre qu'est le territoire de Sources & Vallées » vis à vis de Compiègne et dans une moindre mesure de Roye-Montdidier et Chauny»

c'est-à-dire:

- Un espace occupé régulièrement dans un environnement préservé
- Un espace équilibré répondant aux besoins et aux attentes de ses habitants en complémentarité ville-campagne (différent d'un territoire mono fonctionnel)
- Un espace offrant une variété de populations et d'activités visant pour certaines à l'excellence, et non pas un territoire déqualifié socialement et économiquement

2. Les grandes orientations de la stratégie globale de développement territorial

A l'occasion d'un séminaire de travail et d'un comité de rédaction, l'ambition souhaitée pour le territoire s'est déclinée en **7 orientations stratégiques hiérarchisées** ainsi que suit :

- 1) Développer l'activité économique et les synergies entre les entreprises, adapter les formations (générales et professionnelles) et l'insertion par l'économie pour améliorer l'accès à l'emploi
- 2) Accompagner les évolutions démographiques (vieillissement et accueil de nouvelles populations) par le développement du logement, des services à la population de qualité (y compris le transport) et des équipements structurants
- 3) Préserver le patrimoine environnemental
- 4) Développer le tourisme comme une activité économique à part entière à partir des 3 axes : patrimoine, fluvial, nature et randonnée
- 5) Développer l'offre et la pratique culturelle et faciliter son accès pour tous
- 6) Améliorer le dialogue avec les acteurs locaux (conseil de développement)
- 7) Améliorer la communication externe (image) et interne (appartenance)

Ces 7 orientations sont accompagnées de 2 principes généraux :

- → un souci de cohérence territoriale (3 CC) et d'équilibre rural/urbain se traduisant notamment par la réalisation de schémas d'aménagement du territoire
- → une volonté de Développement Durable du territoire

Le territoire s'est donné, pour définition, du Développement Durable « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacités des générations futures à répondre aux leurs » complétée de la traduction donnée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement « développement obéissant à des objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement mais aussi de démocratisation des modes de prise de décision, de gestion et de contrôle... ».

IV - Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

1. Les modalité de mise en œuvre : entente juridique, organes de pilotage et de suivi

Avec la création du Pays, les 3 Communautés de communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources n'ont pas le souhait de créer une structure de type syndicat mixte ou associative, mais de fonctionner sous forme d'entente juridique

(construction juridique fonctionnant sous forme de convention sans structure nouvelle chapotant les 3 Communautés de communes), valorisant ainsi l'expérience menée depuis 2002 pour la mise en œuvre et la coordination d'actions de développement touristique et culturel.

Toutefois, elles souhaitent aussi progressivement aller plus loin en se dotant d'outils et de structures de gestion spécifiques sous forme associative, lorsque le domaine s'y prête et mérite d'être traité au niveau du pays, par exemple :

- → Un office de tourisme de Pays
- → Une maison de l'emploi et de la formation de Pays
- → Un office culturel de Pays

Cette structuration passe par une réorganisation des maîtrises d'ouvrage telles que pratiquées de 2002 à 2005 pour les projets de développement touristique et culturel. Ainsi,

- la Communauté de communes des Deux Vallées devient chef de fil des dossiers de développement culturel
- ➤ la Communauté de communes du Pays des Sources devient chef de fil des dossiers de développement

- touristique, en lien direct avec l'OT du Noyonnais qui devra évoluer en OT de Pays
- ➤ la Communauté de communes du Pays Noyonnais devient coordinatrice de la démarche Pays (démarche générale, programmation) et gestionnaire administrative du pays (fonctionnement, locaux, gestion des ressources humaines).

Il est prévu de missionner un chargé de mission comme « animateur de Pays » pour aider le territoire dans l'animation et la mise en œuvre de son projet.

Pour l'ensemble des projets contribuant au développement du Pays, il fera l'objet d'une double programmation triennale, mise en œuvre annuellement en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Général de l'Oise et l'Europe (leader + et FEADER si possible)

Afin de répondre aux besoins de pilotage général de la charte de Pays, des **organes de pilotage** vont être mis en place :

→ une conférence de Pays qui réunira exclusivement des représentants des 3 Communautés de communes partenaires et des villes principales. Cette conférence sera constitué de 18 élus, pour lesquels chacune des communautés aura à désigner 6 délégués communautaires pour la représenter dont, à minima, un représentant pour chacune des 2 villes principales, si elles comptabilisent plus de 2000 habitants.

→ un comité de pilotage Pays ; il réunira les 18 élus de la conférence de Pays ainsi que des représentants de Etat, du C. Régional de Picardie et du C.Général de l'Oise

En complément des structures de pilotage, un **comité technique** en charge de la coordination technique et financière s'organisera, à l'exemple de ce qui existe déjà aujourd'hui, autour des directeurs des 3 Communautés de communes, avec l'appui du chargé de mission mandaté comme « animateur de Pays »

2. Le conseil de développement

Les élus des 3 Communautés de communes du Pays du Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources ont manifesté leur volonté de mieux organiser la concertation locale avec les différentes composantes de la société civile.

Une démarche de gouvernance a déjà été initiée sur le territoire dans le cadre du comité de coordination et de programmation Leader + ; c'est ainsi que 9 élus et 9 représentants de la société civile se retrouvent, depuis 2003, afin de mettre en œuvre le programme Leader +.

Des mobilisations des acteurs locaux ont également été réalisées afin de réfléchir, à l'échelle du Pays, à des projets thématiques :

- > Rencontre du tourisme (mars 2005)
- Réunions pour le développement économique et portuaire à partir du projet de canal à grand gabarit
- > Comité de pilotage du projet MEF

Sans parler de certaines actions d'intérêt communautaire telles que le PLH du Noyonnais, les contrats territoriaux du Pays Noyonnais et du Pays des Sources, l'étude sur les transports à la demande pour la CC2V.

Aujourd'hui, les élus des 3 Communautés de communes partenaires du projet de Pays ont la volonté de favoriser la mise en place de dispositifs destinés à permettre le développement durable et concerté du territoire.

Pour ce faire, il est proposé un <u>conseil de développement</u> <u>réunissant exclusivement des non-élus</u> afin de faire le pendant de la réunion des 3 bureaux communautaires qui se sont déjà réunis lors du séminaire du 6 décembre 2005.

Ce conseil de développement pourrait fédérer notamment les acteurs locaux déjà mobilisés dans des actions à l'échelle du Pays ou à mobiliser compte -tenu de leur importance :

- Représentant non élu du comité de programmation Leader+ (domaine culturel et touristique)
- o Représentant non élu du comité de pilotage du projet MEF
- Représentant non élu du comité territorial de développement économique à partir du projet de canal
- Représentants des filières de la chimie et du BTP
- o Représentants des centres sociaux, CCAS et autres ...

Ce conseil pourra s'organisera en groupe de travail. Un projet de règlement du futur conseil de développent a été rédigé dans ce sens par les représentants élus des 3 communautés partenaires (Annexe N°2).

3. Les principes d'évaluation

Les 3 Communautés de communes partenaires connaissent et pratiquent l'évaluation puisqu'une action d'évaluation est en

cours, pour la phase intermédiaire, dans le cadre du programme Leader+, avec un cabinet d'études extérieur.

Cette action servira de base méthodologique à l'évaluation de la démarche Pays.

Elle devra s'articuler avec le suivi des SCOT une fois ceux-ci élaborés sur chacune des 3 CC

Elle pourra s'appuyer sur le contenu d'un observatoire territorial de pays que les 3 Communautés de communes partenaires ont la volonté de mettre en place dans le prolongement d'un observatoire de l'habitat pour lequel des indicateurs communs aux 3 CC doivent être définis.

ANNEXES

Insee	nomcom	Ptot99	Psdc99	Nomcomcom	Insee	nomcom	Ptot99	Psdc99	Nomcomcom
60011	Amy	356	345	CC Pays des Sources	60204	Ecuvilly	257	251	CC Pays des Sources
60019	Antheuil-Portes	418	416	CC Pays des Sources	60206	Elincourt-Sainte-Marguerite	781	763	CC Pays des Sources
60021	Appilly	508	503	CC Pays Noyonnais	60227	Evricourt	201	199	CC Pays des Sources
60035	Avricourt	220	216	CC Pays des Sources	60236	Flaw-le-Meldeux	198	193	CC Pays Noyonnais
60037	Baboeuf	541	532	CC Pays Noyonnais	60255	Freniches	258	252	CC Pays Noyonnais
60043	Bailly	595	585	CC des Deux Vallées	60258	Fresnieres	127	123	CC Pays des Sources
60048	Baugy	266	263	CC Pays des Sources	60263	Fretoy-le-Château	196	193	CC Pays Noyonnais
60052	Beaugies-sous-Bois	83	83	CC Pays Noyonnais	60270	Genvry	1183	454	CC Pays Noyonnais
60053	Beaulieu-les-Fontaines	563	505	CC Pays des Sources	60273	Giraumont	592	585	CC Pays des Sources
60055	Beaurains-les-Noyon	274	264	CC Pays Noyonnais	60278	Golancourt	413	404	CC Pays Noyonnais
60059	Behericourt	216	208	CC Pays Noyonnais	60281	Gournay-sur-Aronde	596	581	CC Pays des Sources
60061	Belloy	74	71	CC Pays des Sources	60287	Grandru	259	252	CC Pays Noyonnais
60062	Berlancourt	287	283	CC Pays Noyonnais	60291	Guiscard	1747	1720	CC Pays Noyonnais
60071	Biermont	139	136	CC Pays des Sources	60292	Gury	173	172	CC Pays des Sources
60093	Boulogne-la-Grasse	295	285	CC Pays des Sources	60294	Hainvillers	65	65	CC Pays des Sources
60099	Braisnes	184	179	CC Pays des Sources	60329	Laberliere	171		CC Pays des Sources
60105	Bretigny	340	324	CC Pays Noyonnais	60340	Lagny	474	465	CC Pays des Sources
60117	Bussy	253	246	CC Pays Noyonnais		Larbroye	385		CC Pays Noyonnais
60118	Caisnes	427	424	CC Pays Noyonnais	60350	Lassigny	1277	1248	CC Pays des Sources
60119	Cambronne-les-Ribecourt	2001	1970	CC des Deux Vallées	60351	Lataule	107	106	CC Pays des Sources
	Campagne	136	132	CC Pays Noyonnais	60362	Libermont	192	187	CC Pays Noyonnais
60124	Candor	260	256	CC Pays des Sources	60368	Longueil-Annel	2379	2347	CC des Deux Vallées
60126	Cannectancourt	500	499	CC Pays des Sources		Machemont	756	748	CC des Deux Vallées
60127	Canny-sur-Matz	275		CC Pays des Sources	60378	Marest-sur-Matz	386	376	CC des Deux Vallées
60129	Carlepont	1392	1369	CC Pays Noyonnais	60379	Mareuil-la-Motte	597	587	CC Pays des Sources
60132	Catigny	185	182	CC Pays Noyonnais	60381	Margny-aux-Cerises	207	204	CC Pays des Sources
60147	Chevincourt	801	789	CC des Deux Vallées	60383	Margny-sur-Matz	426	422	CC Pays des Sources
60150	Chiry-Ourscamps	1219	1203	CC des Deux Vallées	60386	Marqueglise	338	331	CC Pays des Sources
60160	Conchy-les-Pots	531	522	CC Pays des Sources	60389	Maucourt	121	119	CC Pays Noyonnais
60166	Coudun	1003		CC Pays des Sources	60392	Melicocq	662		CC des Deux Vallées
60174	Crapeaumesnil	130		CC Pays des Sources	60408	Monchy-Humieres	629	592	CC Pays des Sources
	Crisolles	995	985	CC Pays Noyonnais	60410	Mondescourt	276	270	CC Pays Noyonnais
60189	Cuts	875	858	CC Pays Noyonnais	60423	Montmacq	1201	1175	CC des Deux Vallées
	Cuvilly	540		CC Pays des Sources		Morlincourt	533	526	CC Pays Noyonnais
60192		216		CC Pays des Sources	60434	Mortemer	176		CC Pays des Sources
60198	•	330		CC Pays des Sources		Muirancourt	492		CC Pays Noyonnais

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES "PAYS DES SOURCES & VALLES" (suite)

Insee	nomcom	Ptot99	Psdc99	Nomcomcom	Insee	nomcom	Ptot99	Psdc99	Nomcomcom
60449	Neufvy-sur-Aronde	180	179	CC Pays des Sources		Roye-sur-Matz	380		CC Pays des Sources
60459	La Neuville-sur-Ressons	177	175	CC Pays des Sources	60582	Saint-Leger-aux-Bois	833	820	CC des Deux Vallées
60471	Noyon	14879		CC Pays Noyonnais		Salency	914	891	CC Pays Noyonnais
60474	Ognolles	227	223	CC Pays des Sources	60610	Sempigny	759		CC Pays Noyonnais
60483	Orvillers-Sorel	560	422	CC Pays des Sources	60617	Sermaize	232	227	CC Pays Noyonnais
60488	Passel	302	299	CC Pays Noyonnais	60621	Solente	90	87	CC Pays Noyonnais
60492	Pimprez	691	685	CC des Deux Vallées	60625	Suzoy	507		CC Pays Noyonnais
60499	Plessis-de-Roye	194	193	CC Pays des Sources	60632	Thiescourt	622	608	CC Pays des Sources
60501	Le Plessis-Brion	1520	1488	CC des Deux Vallées	60636	Thourotte	5412	5239	CC des Deux Vallées
60502	Le Plessis-Patte-d'Oie	93	92	CC Pays Noyonnais	60642	Tracy-le-Val	881	860	CC des Deux Vallées
60506	Pont-l'Eveque	807	803	CC Pays Noyonnais	60654	Vandelicourt	206	202	CC des Deux Vallées
60507	Pontoise-les-Noyon	438	438	CC Pays Noyonnais	60655	Varesnes	396	382	CC Pays Noyonnais
60511	Porquericourt	369	362	CC Pays Noyonnais	60657	Vauchelles	285	279	CC Pays Noyonnais
60519	Quesmy	165	165	CC Pays Noyonnais	60675	Vignemont	424	409	CC Pays des Sources
60533	Ressons-sur-Matz	1520	1469	CC Pays des Sources	60676	Ville	684		CC Pays Noyonnais
60537	Ribecourt-Dreslincourt	4262	3952	CC Pays Noyonnais	60689	Villers-sur-Coudun	1335	1286	CC Pays des Sources
60538	Ricquebourg	178	178	CC Pays des Sources	60693	Villeselve	366	360	CC Pays Noyonnais







CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SOURCES & VALLEES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (projet)

Préambule:

En assurant la mise en place et en veillant au bon fonctionnement du Conseil de Développement, le « Pays Sources & Vallées » manifeste l'intérêt qu'il porte à la concertation locale avec les différentes composantes de la société civile. Il affiche sa volonté de favoriser la mise en place de dispositifs destinés à permettre le développement concerté du territoire.

Ce règlement intérieur a pour but de permettre la libre expression de l'ensemble des membres du Conseil de Développement.

ARTICLE 1 : LES MISSIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement, organe informel, a pour objet de participer au développement global, cohérent et harmonieux du Pays des Sources & Vallées, et à l'aménagement de son territoire.

Ses missions sont précisées dans l'article 25 de la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire :

- Le Conseil de Développement est « associé à l'élaboration et au suivi de la Charte »;
- Il peut « être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays de Sources & Vallées»;
- Il est « informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du Pays » et est « associé à l'évaluation de la portée de ces actions »;
- o Il peut se saisir de toute question en lien avec la Charte du Pays de Sources & Vallées pour formuler un avis.

Les thèmes politiques, religieux et syndicaux ne seront pas abordés en son sein.

ARTICLE 2: COMPOSITION ET MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

2.1 Les conditions pour être membres du conseil de développement

Le Conseil de Développement est composé <u>exclusivement de non-élus</u>, représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, acteurs sur le territoire de Sources & Vallées, personnes physiques ou morales.

Ces acteurs de la société civile, pour être membre du Conseil de Développement, doivent :

- avoir choisi de participer activement au Conseil de Développement,
- habiter et / ou exercer leur activité professionnelle ou associative sur tout ou partie du territoire,
- représenter une association, une structure ou un secteur d'activité.

Des personnes morales (chambre consulaire, association...) peuvent être, en tant que telles, membres du Conseil de Développement. Elles doivent alors désigner en leur sein et selon des modalités qui sont laissées à leur discrétion, un représentant. Celui-ci devra :

- répondre aux exigences précédentes,
- être, au sein de cette structure, élu ou sociétaire ou technicien,
- ne pas être élus local sur les territoires du Pays.

2.2 Mode de désignation des membres et durée du mandat

La composition du Conseil de Développement a été établie par les membres de la Conférence du Pays de Sources & Vallées ; ils sont identifiés dans les secteurs d'activités ou de services faisant la vie du territoire. La liste des organismes ou personnes pressenties est soumise à la délibération des communautés de communes partenaires au sein de l'entente juridique de Sources & Vallées et ayant compétence en matière d'aménagement et de développement économique. (voir liste annexée)

Les membres se voient confier une réelle responsabilité en contre partie de laquelle ils devront s'engager à :

- Œuvrer pour l'intérêt collectif;
- o Participer à la mise en œuvre du projet de Pays à travers sa Charte ;
- o Promouvoir la dynamique du Pays de Sources & Vallées.

Chaque membre du conseil de développement fera acte d'engagement lors de la première rencontre du Conseil de Développement une fois celui-ci créé.

Les membres du Conseil de Développement siègent « intuitu personae » et ne peuvent se faire représenter.

Le conseil de développement se limitera à 80 sièges.

La durée du mandat est de trois ans, renouvelable une fois. La qualité de membre se perd par échéance du mandat, suite à une démission, un décès, ou par radiation pour motif grave. Pour ces différents motifs, seule la personne morale représentée au sein du conseil de développement (chambre consulaire, association...) peut redésigner un nouveau représentant pour le mandat restant à couvrir.

La participation au Conseil de Développement s'effectue à titre gratuit.

ARTICLE 3: ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

3.1 Organisation du conseil sous forme de commission de travail

Le Conseil de Développement est divisé en 3 commissions :

- o Commission 1 : Milieux économiques , de la formation et de l'insertion
- Commission 2 : Logement/habitat Cadre de vie Services Publics et Services aux Publics -Santé - Transport - Jeunesse - Sport ;
- Commission 3: Tourisme Loisirs Culture Environnement

Les commissions sont chargées d'examiner les questions soumises à leur examen à l'initiative de la Conférence des collectivités du Pays ; c'est-à-dire :

- o Etudier tout projet concernant le développement local du territoire ;
- o Concourir aux missions de la Conférence du Pays et du Conseil de Développement dans leurs fonctions de suivi, d'évaluation de la Charte de Pays et de son contrat.

Chaque membre du Conseil de Développement fait obligatoirement partie d'au moins une commission de travail.

<u>Chaque commission élit en son sein un rapporteur</u> pour une durée de 3 ans ; il est chargé de rendre compte du travail de la commission qu'il représente (avis, suggestion, projet...) auprès du conseil de développement. Si le mandat d'un des rapporteurs devait être écourté, de nouvelles élections devraient avoir lieu au sein de la commission concernée.

Ces commissions de travail ne sont pas des organes d'administration du Conseil de Développement, mais ont pour vocation de faciliter l'expression des acteurs organisés. Elles ont vocation à être permanentes et s'organisent sous la responsabilité de leur rapporteur.

Les commissions de travail peuvent se scinder en sous-groupes ou se réunir en groupes « intercommissions » spécifiques pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers. La Conférence du Pays ou le conseil de développement peuvent décider en tant que besoin de la création de nouvelles commissions ou éventuellement de la modification des attributions des commissions existantes.

3.2 Organisation des réunions du conseil de développement

Le Rapporteur Général devant être à minima rapporteur d'une des 3 commissions est élu par le Conseil de Développement, pour une durée de trois ans. Il a pour missions de :

- convoquer sur la base d'un ordre du jour précis et présider les réunions du Conseil de Développement ; il doit faire observer le règlement intérieur et assure la police des séances,
- assurer le bon fonctionnement du Conseil de Développement et, à ce titre, il se tient informé de l'instruction des réflexions et des projets en cours,
- assurer la synthèse des travaux du Conseil de Développement et formuler ses avis auprès des 3 communautés de communes représentées au sein de la conférence du Pays des Sources & des Vallées,

Si le mandat du rapporteur général devait être écourté, de nouvelles élections devraient avoir lieu d'une part au sein de la commission concernée et d'autre part au sein du conseil de développement dans sa globalité.

Les fonctions de rapporteur général et de rapporteur de commission s'effectuent à titre gratuit. Il peut déléguer une partie de ses missions à un des 2 autres rapporteurs de commission.

Le Conseil de Développement se réunit, sur l'initiative du rapporteur général ou sur la demande conjointe des rapporteurs des commissions, autant que de besoins et au moins une fois par an :

- il contribue à l'élaboration et au suivi de la charte de Pays,
- il examine les propositions des différentes commissions et formule les suites à donner,
- il fait des propositions dans les domaines du développement local et de l'aménagement du territoire,
- il coopte, sur proposition des élus, les nouveaux membres du Conseil de Développement,
- il met en place les commissions thématiques,
- il élit, tous les 3 ans, un rapporteur général.

Les propositions du Conseil de Développement devront avoir recueilli l'avis favorable d'au moins la moitié de ses membres plus un, pour être présentées aux élus de la conférence du Pays des Sources & des Vallées. Le vote se fait à main levée. En cas de partage, la voix du rapporteur général est prépondérante.

Le Conseil de Développement rend ses avis dans le cadre d'autosaisine ou de saisines de la conférence du Pays des Sources & Vallées ou du comité de pilotage.

Les 3 communautés de communes associés au sein de Sources & Vallées seront, ainsi, destinataires des propositions validées par le conseil de développement ainsi qu'une copie des ordres du jour de chaque réunion.

3.3 Moyens de fonctionnement du conseil de développement

Les frais de fonctionnement du Conseil de Développement sont arrêtés par la Conférence du Pays de Sources & Vallées.

Pour des raisons pratiques, leur secrétariat (préparer les rencontres du conseil et des commissions, assurer le secrétariat de séances, rédiger et diffuser les comptes rendus......) et leur animation sont assurés par la communauté de communes du Pays Noyonnais, chargée dans le cadre de l'entente, de la coordination de la démarche de Pays.

Afin d'assurer au mieux la mission qui est confiée au rapporteur général et aux rapporteurs des commissions, ils seront aidés par un chargé de mission mandaté comme « animateur de Pays ».

Le Conseil de Développement pourra se réunir autant que de besoins dans des salles mises à disposition par les collectivités locales.

ANNEXE - PROJET DE COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SOURCES &VALLEES

Les Deux Vallées (31%)	Pays Noyonnais (44% de la population)	Pays des Sources (25%)					
« milieux économiques, de la formation et de l'	insertion »						
Oise Est Initiative							
Voies navigables de France (VNF)							
UTC de Compiègne							
DDTEFP de l'Oise - coordinateur emploi-formation de Compiègne							
ASSEDIC de l'Oise							
AFPA de Compiègne							
	Comité départemental des banques - représentant local						
	Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise - Secteur industrie - représentant local						
	Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise- Secteur commerce représentant local						
Chambre d'agriculture de l'Oise - représentant local							
	Chambre des métiers de l'Oise représentant loca	ll					
Com dianta manuácionte	CAPEB - représentant local	anyée entrote le cour					
	ant les salariés (CGT, CFE-CGC, FO, CFTC,CFDT) - r						
Syndicats in	eprésentant les employeurs (CGPME) - représent	ditts tocdux					
	MEDEF de l'Oise - représentant local						
Entreprises de la chimie (filière majeure) :	Groupement d'entreprises : ADENO, GIN	Entreprises de la chimie (filière majeure) : Yves					
Hexion	Groupement d'employeurs - GEIQ	St Laurent,					
Entreprises du verre : St Gobain,	Association de commerçants : Avenir, Mont						
Lycée Horticole de Ribécourt	Renaud						
Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées	Entreprises du BTP (filière majeure) : Brézillon						
Centre Technique rural d'Orvillers Sorel	BTS de Noyon (gestion PME-PMI)						
Transporteur Lefèbvre d'Elincourt Ste Marguerite	<u> </u>						
	(2)						
	ANPE de Noyon						
		TOTAL 35					
		TOTAL max 35 personnes					

« Logement/Habitat - cadre de vie - services pul	olics et aux publics - santé - transport - jeunesse	- sport »				
	e pour l'Habitat en Picardie - représentant de l'Oi					
Caisse d'allocations familiales (CAF)						
Direction départementale de la Jeunesse et des Sports						
Etablissement d'exploitation SNCF						
Association de défense des consommateurs :UFC						
Conseil d'architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise (CAUE)						
	France Télécom, EDF-GDF, La Poste					
	pection de l'Education nationale - représentant lo					
	Chambre des notaires de l'Oise- représentant loca	l				
Agence Immobilière - représentant local						
Union nationale des professions libérales - représentant local						
3 6	enseignants école maternelle, primaire et seconda	ire				
	SDPA de Compiègne					
Mutuelle Chantereine	Centre hospitalier de Noyon	Secours populaire ou catholique				
Fédération des centres sociaux de l'Oise -	Secours catholique et/ou resto du cœur	Fédération des centres sociaux de l'Oise -				
représentant local (Thourotte)	Fédération des centres sociaux de l'Oise -	représentant local (Lassigny)				
responsable crèche de Thourotte	représentant local (Guiscard)	coordinatrice RAM CCPS				
un transporteur (suite étude)	CCAS de Noyon - relogement prioritaire	Association de portage de repas à domicile				
ABEJ	Responsable des accueils périscolaires CCPN	(Lassigny ou Ressons)				
	CISS de Noyon	(Lassign) od Nessons)				
	Maison de retraite	22				
		max 33 personnes				
« Tourisme - Loisirs - Culture- Environnement »						
	on des syndicats agricoles de l'Oise - représentant					
	n agréée de protection de l'environnement : Picar					
Fédération départementale des chasseurs de l'Oise - représentant local						
	ONF de Sempigny - M. Martin					
ASSOCIATION MJC de Cambronne les Ribecourt (CF comite Sources & Vallées)		Association « parcours touristique de la Vallée				
Association des anciens mariniers de Longueil-	Association Conte là-d'ssus (CF comite SV)	du Matz (Rimberlieu)				
Annel (CF comite SV)	Hôtel le Cèdre (CF comite SV)	Association CoSi (CF comite SV)				
Association Thourottoise de Danse (CF comite SV)	Association de tir à l'arc de Salency	Accueil à la ferme - ferme de Mortemer (CF comite SV)				
The state of the s	The second secon	Centre équestre de Lassigny (CF comite SV)				
		TOTAL max 15 personnes				
	TOTAL DES MEMBRES = 83					







CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SOURCES & VALLEES

Charte d'engagement des membres

Article 1 - Statut et durée d'exercice du conseil de développement

Le conseil de développement est un organe consultatif, de réflexion autour des questions relatives au développement du territoire du Pays des Sources & Vallées. Il n'a aucun pouvoir de décision. Il n'a de sens que par rapport à la charte d'aménagement et de développement durable du Pays des Sources & Vallées ; la charte représente un document de référence pour les 10 années à venir en termes de développement local.

Article 2 - Statut des membres du conseil de développement

Les membres du conseil de développement sont des volontaires bénévoles, à ce titre, ils ne seront pas rémunérés.

Les membres du conseil de développement sont acteurs du développement du Pays des Sources & Vallées parce qu'ils se sentent concernés par l'avenir de ce territoire.

Article 3 - Engagement des membres du conseil de développement dans le débat

Les membres du conseil de développement s'engagent à s'exprimer avec pour seul objectif le développement global, cohérent et harmonieux du Pays des Sources & Vallées.

Les membres ne peuvent tenir des propos ou avoir des attitudes contraires à la législation française et à ses principes. Le non respect de ces règles peut entraîner la radiation d'un membre. Par ailleurs, l'expression de chaque membre est libre au sein des débats. Chaque prise de position doit être respectée. Il convient d'argumenter ses propos et d'être attentif et à l'écoute des autres membres.

Le Rapporteur Général du conseil de développement et les rapporteurs de commissions ont en charge la police des débats : ils font respecter le règlement, dirigent les débats et veillent au maintien de l'ordre.

Article 4 - Le développement durable au cœur des débats du conseil de développement

Le conseil de développement mettra en oeuvre de nouvelles méthodes de travail afin de répondre aux principes essentiels du développement durable :

- Démarche centrée sur les besoins humains
- Ambition à long terme largement partagée
- Volonté affichée par tous pour engager une démarche concertée.
- Volonté de construire sur l'existant
- Dispositifs de suivi, de mise à profit de l'expérience et d'évaluation.

Il aura ainsi en charge de trouver un équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux tenant compte des générations futures.

Par ailleurs, aucun secteur du Pays de Sources & Vallées ne doit être laissé de côté dans le développement du territoire.

Article 5 - Publication des documents

Les documents remis aux membres du conseil de développement ne peuvent être ni reproduits, ni publiés, ni transmis.

Article 6 - Relation avec la presse

Des membres du conseil de développement pourront participer à des points presse pour présenter notamment le fonctionnement du groupe sous réserve d'un accord des élus de la conférence du Pays de Sources & Vallées et avec la présence d'au moins un représentant de chacune des communautés de communes partenaires au sein de Sources & Vallées. Par ailleurs, les membres du conseil de développement ne sont pas habilités à s'exprimer publiquement (de manière individuelle ou collective) sur le fonctionnement du groupe, ses débats et ses conclusions avant la présentation des documents finaux, une fois validés, auprès de la conférence de Pays et seulement si les élus de la dite conférence ont donné leur accord.

Article 7 - Exclusion du conseil de développement

Tout membre qui ne respecte pas les principes du fonctionnement (articles 1, 2, 3, 5 et 6) sera exclu après avertissement du rapporteur général.

*****	**********************					
ENGAGEMENT « MEMBRE du CONSEIL de DEVELOPPEMENT » PAYS Sources & Vallées.						
Madame, Mor	nsieur,					
m'engage à fonctionneme	participer aux travaux du Conseil de Développement et à respecter ses règles de ent.					
Adresse						
Téléphone						
courriel:						
Fait à	Signature : Le					

Document à signer et à remettre à : Communauté de communes du Pays Noyonnais -Direction Logement - Urbanisme - Politiques contractuelles Village d'entreprises - Avenue du Parc 60 400 PASSEL - fax :